



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional normal :**

**N° NV649 - 17 MARS 2016**

# SOMMAIRE

## **Agence régionale de santé (ARS)**

201677-0001 - Décision N°DSP-QSPHARMBIO - 2016 / 011 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 201677-0001**

Signé le jeudi 17 mars 2016

**Agence régionale de santé (ARS)**

Décision N°DSP-QSPHARMBIO - 2016 / 011 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments

**Décision N°DSP - QSPHARMBIO - 2016 / 011  
portant autorisation de création d'un site internet  
de commerce électronique de médicaments**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1111-8, L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2015-255 du 17 août 2015 portant délégation de signature de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la santé publique ;

Vu la demande déposée le 12 novembre 2015 et complétée le 13 janvier 2016 par Monsieur Philippe BRAUN et Monsieur Jean-Paul DELARUE, pharmaciens co-titulaires de l'officine sise 116, Avenue Philippe BUR à MOISSY CRAMAYEL (77550), exploitée sous la licence n°77#000003, en vue de la création d'un site internet de commerce électronique de médicaments à l'adresse [www.pharmaciefrancaise.netpharma.fr](http://www.pharmaciefrancaise.netpharma.fr),

Vu le rapport du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 11 mars 2016;

Considérant qu'il ressort de l'étude de la demande et des engagements pris par les pharmaciens co-titulaires que les conditions d'exploitation du site internet de commerce électronique de médicaments devraient être de nature à garantir le respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Philippe BRAUN et Monsieur Jean-Paul DELARUE, pharmaciens co-titulaires, sont autorisés à créer un site internet de commerce électronique de médicaments, à l'adresse [www.pharmaciefrancaise.netpharma.fr](http://www.pharmaciefrancaise.netpharma.fr) rattaché à la licence n° 77#000003 de l'officine de pharmacie dont ils sont co-titulaires exploitants sise 116, Avenue Philippe BUR à MOISSY CRAMAYEL (77550).

**Article 2** : Toute modification substantielle des conditions d'exploitation ainsi que la suspension ou la cessation d'exploitation du site internet autorisé par la présente décision devront faire l'objet d'une information immédiate au directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et au conseil régional d'Ile-de-France de l'ordre des pharmaciens.

**Article 3** : La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée sous la licence n° 77#000003 entraînera la fermeture du site internet autorisé par la présente décision.

**Article 4** : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 5** : La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 mars 2016

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,

Le Directeur de la santé publique

**SIGNE**

Laurent CASTRA